

Les moins de 35 ans mieux préparés et plus impliqués en matière de succession que leurs aînés : plus d'1 jeune sur 2 a l'intention de rédiger un testament

L'Observatoire des solidarités intergénérationnelles, réalisé par ASAC-FAPES avec l'Ifop, décrypte les préoccupations et pratiques financières des Français en matière de succession, de transmission et de donation. Les moins de 35 ans se démarquent et se montrent plus « acteurs » et mieux préparés que leurs aînés.

Plus de 3 jeunes sur 4 s'estiment en mesure de léguer un héritage hors des schémas classiques de succession

Les jeunes se veulent optimistes quant à leur capacité à transmettre un patrimoine. Ainsi **77% des moins de 35 ans s'estiment capables de pouvoir léguer un héritage à l'avenir.**

Mais contrairement à leurs aînés, ils semblent vouloir sortir du schéma « traditionnel » de la succession ; si **57 % des jeunes en capacité de léguer un héritage comptent l'adresser à leurs enfants** (- 7 points par rapport à la population française), **25% souhaitent aussi faire bénéficier d'autres membres de leur famille (+11 points) et 7% des amis (+3 points).**

Plus d'1 jeune sur 4 pense à l'assurance vie dans le cadre de la transmission

Comme l'ensemble de la population française, les moins de 35 ans tiennent l'assurance vie pour le produit d'épargne le plus approprié pour une transmission d'héritage. Ils sont **42% à le placer au premier rang des solutions de transmission (contre 55% des Français).** Ils sont d'ailleurs quasiment autant (**45%**) à **disposer d'au moins un contrat d'assurance vie.** Parmi eux, plus d'un sur 10 en possèdent plusieurs (10% des 18-24 ans et 12% des 25-34 ans) et cela avant leurs 35 ans !

Les investissements immobiliers (SCPI, OPCI, SCI...) et les livrets bancaires (Livret A, LDDS, LEP...) figurent également sur le podium des produits d'épargne appropriés pour une transmission d'héritage, mais loin derrière, avec respectivement **23% et 20% des moins de 35 ans qui le classent au 1^{er} rang (+4 points par rapport à l'échelle nationale).** Le Plan Epargne Retraite (PER) est cité par 6% d'entre eux, mais à noter que l'intérêt se fait plus grand auprès des plus jeunes : les 18-24 ans sont 9% à mettre en avant cette solution d'épargne dans le cadre d'une transmission.

« L'assurance vie est l'outil de transmission de patrimoine par excellence. Son accessibilité et sa mise en œuvre simple en font un produit d'épargne populaire et unique qui répond à la plupart des enjeux de transmission et qui s'adapte à toutes les étapes de la vie. Il est toutefois important

de mettre régulièrement à jour sa clause bénéficiaire pour tenir compte des changements dans sa vie et d'être conseillé pour faire les bons arbitrages », précise Éric Muller-Borle, président du cabinet de courtage FAPES.

Les jeunes plus « acteurs » de leur transmission avec plus de 3/4 qui souhaitent donner de leur vivant

Les jeunes se montrent indéniablement plus moteurs dans la gestion de leur transmission. Ainsi, ils sont **44 % parmi les moins de 35 ans** à avoir déjà rédigé un testament ou en avoir l'intention (+ 7 points par rapport à la moyenne nationale et + 11 points par rapport au plus de 65 ans). Ce score s'élève même à **plus de la moitié (51%) des sondés dans la classe d'âge des 25-34 ans**.

Une démarche de transmission qu'ils souhaitent pour une large majorité initier dès à présent. Ainsi, **75% des 25-34 ans (+13 points par rapport à la moyenne nationale) envisageraient d'effectuer une donation de leur vivant**. Près d'un quart des jeunes répondants sont motivés, en premier, par les avantages fiscaux, 15% pour éviter les conflits familiaux et 7% pour apporter un soutien financier à une ou plusieurs organisations comme des associations (+4 points par rapport à la moyenne nationale). Plus philanthropes ? Possible... La donation du vivant aux organisations comme les associations est citée au total comme motivation par 16% des jeunes de moins de 35 ans (19% des 18-24 ans), soit le double de la population française !

***Méthodologie :**

Les Français et la succession, Observatoire des solidarités intergénérationnelles a été réalisé par IFOP (questionnaire auto-administré en ligne) du 22 au 26 mars 2024 auprès d'un échantillon de 1257 personnes, représentatif de la population Française âgée de 18 ans et plus dont un échantillon spécifique de 308 personnes habitant la région Bretagne.

À propos d'ASAC-FAPES

ASAC-FAPES est la marque sous laquelle communique le cabinet de courtage FAPES Diffusion qui diffuse auprès d'adhérents des contrats d'assurance vie et de prévoyance souscrits par les associations d'épargnants membres de la Fédération Fapes. FAPES Diffusion a été créée en 1999 par la Fédération Fapes pour ses associations membres (Asac, Audience, Appeir, Tégo). Le cabinet est partenaire d'assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances, Mutuaide, MGPS) et compte aujourd'hui plus de 100 000 adhérents. La Fédération Fapes et ses associations sont engagées dans la création de solidarités financières familiales, et leur cabinet de courtage bénéficie d'une expertise reconnue depuis de nombreuses années. Ces entités sont animées par une vision commune éthique et solidaire, œuvrent en toute transparence et assurent un accompagnement à tous leurs adhérents épargnants.

www.asac-fapes.fr

Contact presse - Agence FARGO

Céline CLAMOUR : cclamour@fargo.agency - 06 46 60 05 45

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo.agency - 06 16 83 45 18